

## Communiqué de presse

### **Ekhoscènes vote contre le budget 2025 du CNM qui remet en cause les ambitions de cet établissement pour la filière musicale et de variétés**

---

Lundi 16 décembre 2024, à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du Centre national de la musique (CNM), Ekhoscènes, premier syndicat national du spectacle vivant privé, a pris position contre le projet de budget 2025 de l'établissement. Un rejet du budget inédit et nécessaire, face à des mesures qui fragilisent le secteur du spectacle vivant privé, principal contributeur et interrogent la nature des politiques publiques souhaitées pour l'avenir de la filière musicale et de variétés.

### **L'équité, un prérequis à la solidarité de la filière musicale et de variétés qui n'est aujourd'hui pas respecté**

Alors que l'équilibre global de financement de la filière musicale et de variétés n'est pas encore atteint, le spectacle vivant privé est, une nouvelle fois, mis à contribution pour compenser des défaillances systémiques qui ne lui sont en rien imputables. Cette logique de ponction constante enferme le spectacle vivant privé dans un **rôle de contributeur majeur, qui n'est aujourd'hui plus tenable et surtout injustifié**. En effet, par ce budget 2025, le CNM demande au spectacle vivant privé de **pallier à la fois les manquements de secteurs qui ne contribuent pas à la hauteur de leurs obligations et l'absence totale de contribution de certains autres secteurs** – et sans que tout cela ne soit remis en question. Si le spectacle vivant privé a toujours placé le principe de solidarité au cœur de ses engagements, il a aussi toujours rappelé que l'équité, au sein de la filière musicale et de variétés, devait en être le prérequis.

Le secteur du spectacle vivant privé contribue déjà très fortement au CNM à travers la taxe sur la billetterie d'un taux de 3,5% ; le système de financement de la musique dépendant majoritairement de la taxe sur la billetterie du secteur privé. Avec ce nouveau budget, le CNM a décidé de ponctionner, par une nouvelle voie indirecte, le secteur en lui **baissant le taux de son droit de tirage – outil de solidarité par excellence – de 65% à 60%**. Concrètement, aujourd'hui, 65% des sommes versées au titre de la taxe sur la billetterie reviennent automatiquement aux entreprises contributrices : c'est un soutien à l'entreprise, un mécanisme assurantiel qui existe depuis l'instauration de cette taxe par les professionnels et qui permet aux producteurs de spectacles de continuer à assumer la prise de risques inhérente à leur métier. Les 35% restants sont mutualisés au sein des programmes d'aides sélectives, et peuvent ainsi bénéficier à toutes les entreprises du spectacle vivant, **même celles qui ne payent pas la taxe**. D'ailleurs, 55% des entreprises bénéficiant du droit de tirage ne bénéficient pas des aides sélectives. C'est là l'essence même de la solidarité.

Or, en baissant le taux du droit de tirage, **le CNM vient directement pénaliser les entreprises du spectacle vivant privé qui payent la taxe, et ce afin de colmater des brèches, notamment au sein des programmes d'aides sélectives**. Le CNM justifie cette décision par une volonté de mieux soutenir les entreprises qui contribueraient à la diversité. Ainsi, le CNM considère – par ces mots – que certaines entreprises mériteraient d'être davantage aidées que d'autres, sous couvert d'encourager une « diversité » dont aucune définition n'a été donnée. Cette justification est incompréhensible pour les adhérents d'Ekhoscènes qui défendent, depuis toujours, une culture populaire et accessible à tous.

Le CNM ne doit pas perdre de vue les ambitions sur lesquelles il a été construit en 2020, **au risque sinon de tomber dans l'écueil de devenir un simple guichet de plus pour certains secteurs**.

Pour 2025, une solution aurait pu permettre au CNM de boucler son budget : **le déplafonnement de la taxe sur la billetterie**. Aujourd'hui, ce plafond reste fixé à 50 millions d'euros, le surplus allant au budget général de l'État. Or, face au rendement de la taxe qui dépassera ce plafond en 2025 (gage aussi du dynamisme de notre secteur), nous appelons le Gouvernement et les parlementaires à **porter une mesure de déplafonnement total** dans le prochain projet de loi de finances pour 2025. Cela évitera **la double peine pour le secteur du spectacle vivant privé**, qui contribuera d'autant plus au CNM !

### **Une méthode contestable sur la forme, interrogeant sur l'avenir de la filière musicale et de variétés qui se trouve à un moment charnière**

Outre l'asymétrie de financement générée par ce budget, Ekhoscènes conteste aussi **la méthode**. Le spectacle vivant privé s'est montré ouvert à un conditionnement de l'accès au droit de tirage par des critères de responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises. Incitatif, ce conditionnement, en excluant certaines d'entreprises du droit de tirage, augmente également à moyen terme la part de la taxe sur la billetterie répartie par solidarité. Néanmoins, cet horizon n'a pas été considéré par le CNM qui a préféré inscrire dans son budget 2025 une baisse du taux qui ne repose sur aucun fondement et a été décidée sans vision globale ni trajectoire de long-terme. Pire, elle revient sur une parole donnée : **l'évolution du mécanisme du droit de tirage était conditionnée à l'équilibre de financement entre les différents secteurs de la filière musicale et de variétés. Cet équilibre n'est pas atteint et la trajectoire vers celui-ci n'est pas précisée.**

Cette décision laisse penser que, chaque année, **le spectacle vivant privé pourrait être la variable d'ajustement du budget du CNM**, ce qui fragilise de fait les entreprises qui ont besoin de stabilité et de visibilité. Plus globalement, ce budget représente **un moment charnière pour la filière musicale et de variétés, et pose la question de l'avenir du CNM**, dont la création et l'existence ont pourtant toujours été soutenues et défendues par Ekhoscènes (anciennement PRODISS). En effet, plutôt que de prendre des décisions « à la petite semaine » qui pénalisent un secteur dynamique et moteur, il est désormais urgent de se pencher sur **ce que nous voulons réellement comme politique publique pour la musique**. Et cela passe par une réflexion globale sur le mode de financement et le mode de fonctionnement du CNM. Dans un esprit de dialogue, Ekhoscènes est prêt à ouvrir ce chantier dès le mois de janvier en demandant une évaluation de l'impact de la baisse du taux du tirage décidée par l'établissement, et une mesure de l'impact du soutien renforcé « *vers les projets et entreprises dont la contribution à la diversité et le modèle économique fragilisé requiert une intensification du soutien public* ». <sup>1</sup>

#### **À propos d'Ekhoscènes :**

*Ekhoscènes est né de l'intégration, au sein du PRODISS, de deux autres syndicats majeurs du spectacle vivant privé (SNDTP et CAMULC), afin de représenter les scènes dans toute leur diversité (acteurs indépendants, groupes, ...). Avec plus de 500 entreprises adhérentes, le syndicat est aujourd'hui le premier réseau d'entreprises privées du spectacle vivant, présentes sur tout le territoire. Ekhoscènes représente et accompagne producteurs de spectacles, exploitants de salles de concert, directeurs de théâtres et de cabarets, diffuseurs et organisateurs de festivals pour encourager et soutenir la création dans un écosystème en profonde mutation. Ekhoscènes est aussi un lieu de plaidoyer auprès des acteurs publics, un réseau au service de ses membres, et un lieu pour faire rayonner nos scènes en France et à l'international. Ekhoscènes, la voix des entrepreneurs de spectacle vivant privé, porte haut et fort leur passion de la création, leur audace pragmatique et leur esprit collectif.*

**Contact presse :**

Elise Lalanne Larrieu / [elalanne@bonafide.paris](mailto:elalanne@bonafide.paris)

+ 33 7 60 56 78 65

---

<sup>1</sup> Extrait du communiqué de presse publié le 17 décembre par le Centre national de la Musique